

AR PREFECTURE

006-210601597-20180919-06_19_09_2018-DE
Regu le 25/09/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt

En préfecture du
Et publication en mairie du

25/9/18
25/9/18



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, Madame Isabelle PALAZZOLLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Christiane FROUTE
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Marie ADAMO-BRONSONE
Madame Gisèle AMEDEO donne procuration à Madame Catherine BARRAJA
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI

Absents excusés :

- Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

6/ OBJET : RESTAURATION DE LA CITADELLE : ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur André BIANCHERI, expose à ses collègues

Lors de sa séance du 29 octobre 2014, le Conseil Municipal a validé le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'exécution de la première phase issue du programme global de restauration de la Citadelle, défini dans le diagnostic établi par monsieur Michel TRUBERT, Architecte des Monuments Historiques.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal a validé le programme de restauration de la Citadelle et le plan de financement des études et des travaux.

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal a validé le programme de restauration de la Citadelle et le plan de financement des études et des travaux.

Lors de sa séance 28 juin 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la Citadelle Saint Elme au groupement d'entreprises TRUBERT/ FARAGOU SABOUREAU INGENIERIE pour un montant de 599 400 €.HT.

L'avancement des études menées par les architectes, notamment de la mission APD, a permis de décomposer les travaux en différentes phases conformément au document directeur qui était joint en annexe de votre ordre du jour.

En accord avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la commune souhaite entreprendre sur les trois prochaines années les travaux des tranches A, B et C dont les estimations sont les suivantes :

.Estimation tranche A

(Bastion de la Darse- Echauguette du bastion du Mt Alban): 660.667,00 €.HT

.Estimation tranche B

(Bastion du Mt Alban-terrasse haute) : 700.352,26 €.HT

.Estimation tranche C

(Bastion du Mt Alban –terrasse basse –
Sols bastions de la Darse et du Mt Alban) : 655.857,81 €.HT

Il leur demande :

-De valider le programme triennal de restauration de la Citadelle pour les phases A-B-C d'un montant de 2 016 877,07€. HT

-D'adopter le plan de financement correspondant:

.Subvention de la DRAC - 40%,	soit 806.750,83 €
.Subvention du Conseil Départemental-10%	soit 201.687,71 €
.Subvention du Conseil Régional PACA-15%	
plafonnée à 150 000 € par an et par plan	soit 302.531,56 €
.Autofinancement :	705.906,97 €

AR PREFECTURE

006-210601597-20180919-06_19_09_2018-DE

Regu le 25/09/2018

- De solliciter les subventions correspondantes auprès de la DRAC, du Département des Alpes-Maritimes, et de la Région PACA

- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes formalités relatives à ce dossier et au dépôt des demandes de subventions

- D'inscrire la première tranche de travaux à la prochaine Décision Modificative 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE



Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a long tail stroke.

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives